



La cagnotte sport Yep's est de retour à la rentrée

25 juin 2024



Le dispositif régional d'aide au retour à l'activité sportive chez les 15-25 ans est renouvelé en 2024.

Cette aide de 20 euros est attribuée à tous, sans conditions de ressources. Elle est mobilisable en une fois auprès d'une association sportive pour la saison 2024/2025.

Pour bénéficier de cet avantage, les jeunes doivent être inscrits sur yeps.fr et avoir activé leur cagnotte culture au préalable. Une fois la demande validée, la cagnotte sport est automatiquement activée. Attention : cet avantage ne sera plus utilisable auprès de nos partenaires au-delà du 15 décembre 2023.

Pour les clubs déjà inscrits lors des deux années précédentes, aucune démarche n'est à effectuer, à part celle de se reconnecter à leur compte à l'aide de leur identifiant et mot de passe.

Pour les autres clubs, qui n'auraient pas encore procédé à leur inscription sur la plateforme YEP'S, ils peuvent d'ores et déjà s'inscrire via le lien suivant : <https://moncompte.yeps.fr/Partenaires/> et s'aider du tuto de création de compte ci-dessous.

Le dispositif sera ouvert pour cette rentrée 2024 sur les mêmes dates que les années précédentes, à savoir du **1^{er} septembre au 15 décembre 2024**.

Les clubs partenaires pourront donc commencer à enregistrer leurs transactions (via le QR code présenté par les jeunes), à compter du 1^{er} septembre et **jusqu'au 15 décembre maximum**.

<https://liguecvl.lafederationdefense.fr/cagnotte-sport-yeps-de-retour-a-la-rentree>